



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
LUNDI 26 SEPTEMBRE 2019 A 15 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - BASSAN**

Ordre du Jour :

Rapport n°1 : Compte rendu de la CLE du 24 juin 2019

Rapport n°2 : Développement des réseaux hydrauliques agricoles en réponse au stress hydrique des cultures Avis du SAGE Orb Libron sur le projet de l'ASA de Quarante

Rapport n°3 : Présentation et validation du projet de contrat de rivière 2020-2022,

Questions diverses



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON

COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 26 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT N° :	1
OBJET	VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 24 JUIN 2019

J'ai l'honneur de soumettre à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 24 juin, que vous voudrez bien trouver annexé au présent rapport.

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

Il vous est proposé :

- D'approuver ce compte rendu

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 10 septembre 2019

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS



**COMMISSION LOCALE SUR L'EAU
DU SAGE ORB LIBRON
SEANCE DU 24 JUIN 2019**

L'an deux mille Dix Neuf, le 24 juin.

La Commission Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron, dument convoquée à la mairie de Sauvian, en configuration comité de rivière, sous la présidence de Monsieur Jean Noel BADENAS.

Nombre de membre de la CLE : 54

Date de convocation : 6 juin 2019

MEMBRES	PRESENT	COLLEGE	MEMBRES	PRESENT	COLLEGE
F.BRUTUS		ELU	T.ROQUES		ELU
JL.BERGEON		ELU	P.POLARD	*	ELU
D.ROQUE	*	ELU	C.MARTINEZ	*	ELU
M.PASSIEUX	*	ELU	T.GARCIA	*	ELU
P. VIDAL		ELU	S.CASTAN	*	ELU
C.REBOUL		ELU	S.NOQUES	*	USAGERS
Y. PELLET		ELU	MME BOISJOT		USAGERS
C. LABORIE		ELU	JP. PELAGATTI	*	USAGERS
S.LACOUCHE	*	ELU	A.LUPIA	*	USAGERS
F.BARSSE	*	ELU	F.MARTINEZ	*	USAGERS
B.BOSC	*	ELU	MR GROIZELEAU	*	USAGERS
R.SENAL	*	ELU	E.BELLUAU		USAGERS
L.ZENON		ELU	L. MAROZEAU		USAGERS
D.GALTIER		ELU	H. DAUDOEUF		USAGERS
R.GELY		ELU	F.BOUSQUET	*	USAGERS
G.NOQUES	*	ELU	J.BATTLE		USAGERS
C.NEUMANN		ELU	K. SCHULTER		USAGERS
J.ARCAS	*	ELU	M.LATORRE	*	USAGERS
JN.BADENAS	*	ELU	JJ.THIEBAUT		USAGERS
JY.LE BOZEC		ELU	C.BELTRAN		USAGERS
S.PESCE		ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA MISE	*	ETAT
F.MARTY	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE LA DREAL	*	ETAT
B. AURIOL	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'AGENCE DE L'EAU	*	ETAT
G.ABELLA		ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ARS34	*	ETAT
J.C.BOLTZ	*	ELU	MR LE REPRESENTANT DE L'ONEMA		ETAT
B. PECCOL		ELU			
R. OBON	*	ELU			
A. DURO	*	ELU			

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures 30

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 29 JANVIER 2019

Le président soumet à la Commission Locale sur l'Eau le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2019.

La Commission Locale sur l'Eau, à l'unanimité :

- Approuve ce compte rendu.

DELIBERATION N°2 : CONTRAT DE RIVIERE ORB LIBRON 2020-2022 : PRESENTATION DES ACTIONS A PROPOSER AUX PARTENAIRES FINANCIERS

Le président présente à la Commission Locale sur l'Eau les actions à proposer aux partenaires financiers, pour le prochain contrat de rivière. Le tableau annexé à la présente délibération liste les opérations proposées. Mr LUPIA regrette vivement de ne pas retrouver dans la proposition d'action les études préalables à la création d'un « barrage anti-sel ».

Après en avoir débattu, la Commission Locale sur l'Eau, en configuration comité de rivière, à l'unanimité :

- Valide les actions proposées à la négociation.

DELIBERATION N°3 : PROJET D'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PRESCRIPTIONS PARTICULIERES SUR LES PRELEVEMENTS D'EAU REALISES PAR LE SIVOM D'ENSERUNE A PARTIR DU CHAMP CAPTANT DE PERDIGUIER SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MARAUSSAN DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR L'EAU

Le président présente le projet d'arrêté préfectoral portant prescriptions particulières sur les prélèvements d'eau réalisés par le SIVOM D'ENSERUNE à partir du champ captant de PERDIGUIER situé sur la commune de MARAUSSAN dans le cadre de la procédure d'autorisation au titre de la législation sur l'eau.

Ce projet a été examiné par la commission thématique ressource en eau le 18 avril 2019 à Cazouls les Béziers et a fait l'objet d'un avis favorable.

La commission locale sur l'eau, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet d'arrêté en objet.

DELIBERATION N°4 : PROJET D'ARRETE PREFECTORAL SUR LE PRELEVEMENT D'EAU REALISE PAR L'ASSOCIATION RIGPA EUROPE A PARTIR DU CAPTAGE DE LA SOURCE DE L'ENGAYRESQUE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE ROQUEREDONDE

Le président présente le projet d'arrêté préfectoral le projet d'arrêté sur le prélèvement d'eau réalisé par l'association RIGPA EUROPE à partir du captage de la source de l'ENGAYRESQUE situé sur la commune de ROQUEREDONDE

Ce projet a été examiné par la commission thématique ressource en eau le 18 avril 2019 à Cazouls les Béziers et a fait l'objet d'un avis favorable.

La commission locale sur l'eau, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable au projet d'arrêté en objet.

DELIBERATION N°5 : RESERVE DU BARRAGE DES MONTS D'ORB : VOLUME A RESERVER POUR L'USAGE AEP DU TERRITOIRE ORB LIBRON

Le barrage des Monts d'Orb est un ouvrage du Réseau Hydraulique Régional, qui constitue une réserve de 30 Mm3 en tête de bassin, pour compenser les prélèvements BRL dans l'Orb en aval, à la station de Réals. La ressource Orb est ainsi aujourd'hui sécurisée par le barrage des Monts d'Orb et, à terme, par le projet Aqua Domitia.

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a engagé, pour le compte de la Commission Locale sur l'Eau, une étude relative à la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Orb et du Libron.

La Commission Locale sur l'Eau dispose également des résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011.

Ces études démontrent que ce barrage disposait, en 2011 encore **d'une marge de manœuvre située entre 11 et 16 Mm3, disponibles dans le barrage 39 années sur 40.** Ces volumes permettent de satisfaire la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...).

Et à terme, le projet Aqua Domitia, par le transfert de la ressource Rhône, permettra d'assurer la sécurisation complète des réseaux alimentés par l'Orb, pour faire face au changement climatique, ou prévenir tout accident de pollution du fleuve.

Depuis 2011, une partie de la réserve disponible a été affectée, après avis favorable de la CLE du SAGE Orb Libron, aux projets liés au développement des réseaux agricoles en réponse au stress hydrique des cultures.

Le tableau ci-après liste les 11 projets ayant fait l'objet, au 24 juin 2019, d'une affectation de la ressource disponible dans le barrage des Monts d'Orb.

Sur ces 11 projets, quatre d'entre eux ne mobilisent que temporairement la ressource Orb et seront alimentés, à terme (horizon 2020), par l'eau du Rhône : il s'agit des projets du Nord Est Biterrois T1 et T2, Montblanc et Cers-Portiragnes.

Projet	Surface en Ha	Besoin annuel en m3/an	Besoins substitués par Aquadomia à l'horizon 2020 en m3/an
Nord Est Biterrois T1	1 500	1 120 000 m3	1 120 000 m3
Ensérune	300	240 000 m3	
Montblanc	150	120 000 m3	120 000 m3
La Clape	216	50 000 m3	
Cers Portiragnes	150	90 000 m3	90 000 m3
Nord Est Biterrois T2	1 000	800 000 m3	800 000 m3
ASA d'Ouveillan	116	81 200 m3	
Union d'ASA Est Audois et Cave la Vendémiaire	1 239	1 238 500 m3	
ASA d'arrosage de Cazedarnes	150	81 600 m3	
ASL Aqua Fontedit	1 000	1 000 000 m3	
ASA des Irrigants du Pays d'Ensérune	655	716 600 m3	
Total	6 476	5 537 900 m3	2 130 000 m3

La réserve théorique disponible dans le barrage des Monts d'Orb est ainsi située entre 5.5 et 10.5 Millions de m3 avant substitution Aqua Domitia. Elle se situera entre 7.6 et 12.6 Millions de m3, après l'interconnexion des maillons d'Aquadomia prévue à la fin de l'année 2020.

Le PGRE validé le 7 juillet 2018, indiquait qu'il conviendrait, à échéance du PGRE, de définir les principes d'allocation de la réserve du barrage des Monts d'Orb. En effet, à cet horizon et au moment de la validation du PGRE, il apparaissait que « les marges disponibles dans le barrage des Monts d'Orb sont importantes et il est prématuré de fixer une répartition de la réserve disponible par

usage. Le PGRE propose de profiter des 3 années à venir pour préciser les sollicitations futures par type d'usage et ainsi être en capacité, à cet horizon, de proposer une règle de répartition. »

La Commission Locale sur l'Eau a travaillé depuis juillet 2018 à la détermination des volumes à réserver à l'usage eau potable pour le territoire Orb Libron. Le tableau suivant donne le résultat de ce travail à l'horizon 2040.

Le développement annuel a été calqué sur celui retenu par le SCOT du biterrois pour la partie aval du territoire (CABM : 0.8% ; CAHM : 0.8% ; Sud Hérault : 1% ; Domitienne : 1.5% ; Avant Monts : 1.8%) et à 0.8% pour le haut du territoire.

Mois	Volume prélevable (millier m3)	Volume prélevé (Millier de m3)	Marge restante (Milliers de m3)	Besoin SIVOM Enserune	Besoin CABEME	Besoins AVT Monts	Besoins SIVOM Orb et Vernazobres	Haute Vallée Orb	Marge restante (Milliers de m3)
Janvier	24 701	2 528	22 173	122	388	57	16,3	47	21 543
Février	24 884	2 373	22 511	92	385	54	14,8	42	21 923
Mars	25 189	2 468	22 721	103	260	58	16,8	47	22 236
Avril	18 540	3 231	15 309	146	342	63	19,4	47	14 691
Mai	13 169	4 536	8 633	166	393	68	17,3	50	7 939
Juin	13 128	6 656	6 472	153	474	77	17,7	57	5 693
Juillet	10 835	9 279	1 556	171	374	88	18,8	63	841
Août	8 213	8 298	-85	161	524	94	20,5	63	-947
Septembre	10 078	5 469	4 609	184	479	84	18	59	3 785
Octobre	15 047	3 583	11 464	120	377	62	16,2	59	10 829
Novembre	13 413	2 793	10 620	118	386	55	14,4	52	9 994
Décembre	16 684	2 499	14 185	107	266	59	14,8	52	13 686

Il apparaît ainsi clairement qu'un volume de 1 million de m3 serait utile au développement du territoire Orb Libron.

La commission locale sur l'eau, à l'unanimité :

- Rappelle que le territoire Orb Libron s'est engagé à respecter les objectifs de rendement AEP fixés par le PGRE ;
- Décide de solliciter BRL (gestionnaire du Réseau Hydraulique Régional) pour vérifier la faisabilité (et les modalités associées) de l'inscription un volume de 1 Million de m3 pour l'usage AEP du territoire Orb Libron, dans les prévisions d'allocations des volumes disponibles dans la réserve du barrage des Monts d'Orb ».
- Souhaite que soit estimés, avant la fin 2019 et en concertation avec les territoires concernés, les besoins AEP utiles aux territoires actuellement desservis par la réserve du barrage des Monts d'Orb.

Fin de séance : 17 heures

Béziers, le 10 septembre 2019

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

Jean Noël BADENAS



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON

COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 26 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT N° :	2
OBJET	DEVELOPPEMENT DES RESEAUX HYDRAULIQUES AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES AVIS DU SAGE ORB LIBRON SUR LE PROJET DE L'ASA DE QUARANTE.

I. CONTEXTE GENERAL. ENJEUX LIES AU DEVELOPPEMENT DES RESEAUX AGRICOLES EN REPONSE AU STRESS HYDRIQUE DES CULTURES.

La zone Méditerranéenne est confrontée, au printemps et en été, à une faiblesse des précipitations, qui se traduit par un déficit marqué en eau des sols. Ce phénomène, caractéristique de la zone méditerranéenne et qui tend à s'accroître, conduit à un stress hydrique important de la végétation. Les cultures méditerranéennes souffrent fortement de ce manque d'eau. Cette tendance devrait s'amplifier dans un contexte global de changement climatique.

Traditionnellement, les cultures méditerranéennes telles que la vigne et l'olivier n'étaient pas irriguées. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, même les cultures dites sèches ont recours à l'irrigation raisonnée. Cette dernière est nécessaire afin de sécuriser la production et garantir la qualité du produit. Ces cultures restent néanmoins les moins gourmandes en eau avec respectivement 800 m³/an/ha pour la vigne et 1000 m³/an/ha pour l'olivier.

Afin de permettre le maintien d'une agriculture sur les territoires méditerranéens et l'adaptation des systèmes de production au changement climatique, une irrigation pilotée et raisonnée constitue une réponse adaptée parmi d'autres moyens.

Les élus des vallées de l'Orb et du Libron, de la Région, du Département de l'Hérault, de la chambre d'agriculture de l'Hérault et d'une manière générale, tous les acteurs économiques du territoire, s'étaient mobilisés, au cours de l'année 2011, pour que ces opérations soient éligibles aux crédits européens, et les enveloppes de crédits FEADER ont été renouvelées pour la période 2014-2020.

Les crédits européens affectés à ces opérations sont cependant limités.

L'attribution de ces crédits est également conditionnée au respect de critères agronomiques et économiques. La CLE est concernée par les critères environnementaux :

LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le projet doit être compatible avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Les projets déposés devront obligatoirement être de petite échelle, situés à l'intérieur d'un bassin dans lequel un SAGE a été approuvé ou a été mise en place une Commission locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration d'un SAGE. Dans les sous bassins versants classés en déséquilibre quantitatif dans l'état des lieux pour la DCE, l'ensemble des surfaces irriguées concernées par le projet doivent être alimentées à partir de ressources sécurisées, de manière à permettre l'inclusion dans ces bassins de zones irrigables sans créer ou amplifier des déséquilibres.

La disponibilité en eau dans le bassin versant doit être assurée à moyen et à long terme et le volume prélevé dans le cours d'eau ne devra pas remettre en cause le débit minimum nécessaire au bon fonctionnement écologique du cours d'eau et l'atteinte du bon état prévu par la Directive Cadre sur l'Eau.

Les projets soutenus s'appuient ainsi exclusivement sur des prélèvements dans des ressources sécurisées.

L'éligibilité des projets d'alimentation en eau brute des parcelles viticoles, des vergers et de maraîchage est obligatoirement conditionnée :

- A la pertinence du projet qui devra être étudiée en fonction de l'état de la ressource et des économies d'eau envisagées à l'échelle du bassin versant, ainsi que des volumes nécessaires à la réalisation du projet. Ainsi, il est nécessaire de réaliser une étude préalable « adéquation ressources en eau besoins » à plusieurs niveaux à la fois, intégrant les besoins liés à l'environnement, l'économie et l'aménagement du territoire. Elle montrera la compatibilité du projet avec les dispositions du SDAGE et, le cas échéant, du SAGE. Elle s'appuiera notamment sur les études et autorisations existantes, et sur les études volumes prélevables. L'étude devra notamment permettre d'analyser l'incidence du projet sur la disponibilité de la ressource à moyen et à long terme et vérifier sa disponibilité. Elle devra également, dans le cas d'une extension de réseau, étudier et

mettre en œuvre les possibilités d'économies d'eau sur le réseau existant. Aussi, il sera demandé un engagement des bénéficiaires de la ressource nouvelle apportée, dans les secteurs où la ressource locale en eau est en déséquilibre, à diminuer leurs éventuels prélèvements locaux ce qui se traduira par la révision des autorisations de prélèvement correspondantes.

- Au suivi en continu de l'état de la ressource par la mise en place d'un système de régulation (outils, contrôle/pilotage des débits annuels d'eau disponible) donnant la possibilité de réajustement vers le bas des volumes d'eau prélevés.
- A la consultation de la Commission Locale sur l'Eau (CLE). Un avis favorable est nécessaire.
- A un avis favorable du préfet coordonnateur de bassin (en l'absence de CLE), et des services de l'Etat chargés de la police de l'eau et de l'évaluation environnementale dans le bassin concerné.

II. LE PROJET SOLLICITANT UN AVIS DE LA CLE

LES TERRITOIRES EN JEU

Un projet sollicite un avis de la CLE :

Porteur de Projet	Nom du projet	Dpt	Surfaces (ha)	Ressource	Besoins en eau (conso max - année sèche - m3/an)
ASA de Quarante	Projet d'extension du réseau de l'ASA sur 180 ha	34	180	ORB	147 000
TOTAUX			3 044		147 000

Les exploitants de ces territoires sont soumis depuis plusieurs années à des sécheresses marquées lors desquelles l'évapotranspiration est largement plus importante que la pluviométrie. Le déficit hydrique engendré pénalise à la fois les rendements et la qualité des produits pouvant porter atteinte à la pérennité même des exploitations viticoles.

Consciente de l'évolution potentielle des conditions climatiques et de leurs conséquences sur les territoires viticoles, les exploitants fortement mobilisés sur ces questions d'accès à l'eau ont structuré les demandes de leurs adhérents auprès de BRL. Les maîtrises d'ouvrage utiles au portage de ces opérations ont été mises en place.

Le projet peut être alimenté en eau par l'ORB dont les pompages sont compensés par le barrage des Monts d'Orb qui appartient au Réseau Hydraulique Régional.

Les projets Sollicitant la ressource Orb



LA RESSOURCE SOLLICITEE

Le tableau suivant précise les données hydrauliques du projet :

Ressource sollicitée	Orb prise d'eau de Réals (puis Rhône à partir de 2021)
Surface à irriguer	180 ha
Besoin moyen annuel	147 000 m ³
Débit de pointe de prélèvement actuel	2 500 l/s (tous usages)
Situation réglementaire actuelle du prélèvement	Décret 61-673 du 24 juin 1961 de déclaration d'Utilité Publique et arrêté du 17 février 1969: Débit autorisé : 3 600 l/s
Situation réglementaire future du prélèvement	Idem
Performance actuelle du réseau principal	Rendement global annuel de 62% en 2010, porté à 80% en période estivale (juillet août)

L'usage de l'eau pour ce projet d'extension de réseau est strictement agricole. Le système d'irrigation choisi est le goutte à goutte, qui est exigé par l'Europe pour ces projets, et reste la solution la plus adaptée (optimisation de la quantité d'eau utilisée, efficacité, préservation de la ressource).

Le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans ces projets, l'utilisation de l'eau doit se faire de manière rationnelle, la formation des adhérents est donc une nécessité, et elle est prévue avant la mise en eau des réseaux.

DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE ORB AU REGARD DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après rappelle le volume maximum utile au projet d'extension et les cumule aux projets ayant fait l'objet d'un avis favorable de la CLE en mars 2013, juillet 2015, décembre 2016 et mars 2017, juin 2018 et juin 2019.

Projet	Surface en Ha	Besoin annuel en m ³ /an
Roquebrun	373	223 800 m ³
Nord Est Biterrois T1	1 500	1 120 000 m ³
Enserune	300	240 000 m ³
Montblanc	150	120 000 m ³
La Clape	216	50 000 m ³
Cers Portiragnes	150	90 000 m ³
Nord Est Biterrois T2	1 000	800 000 m ³
ASA d'Ouveillan	116	81 200 m ³
Union ASA Est Audois et cave Vendémiaire	1 239	1 238 500 m ³
ASA Cazedarnes	150	81 600 m ³
ASL Aqua Fontedit	1 000	1 000 000 m ³
ASA des irrigants d'Enserune	655	716 600 m ³
Besoins territoire Orb Libron AEP horizon 2040	Néant	1 000 000 m ³
ASA Quarante	180	147 000 m³
Total	7 029	6 908 700 m³
Avis favorable de la CLE obtenu		Avis sollicité

La ressource en eau mobilisée pour la réalisation de ces projets est l'Orb. Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a engagé, pour le compte de la Commission Locale sur l'Eau, une étude relative à la détermination des volumes prélevables sur le bassin versant de l'Orb et du Libron.

La Commission Locale sur l'Eau dispose également des résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011.

Rappelons que le barrage des Monts d'Orb est un ouvrage du Réseau Hydraulique Régional, qui constitue une réserve de 30 Mm³ en tête de bassin, pour compenser les prélèvements BRL dans l'Orb en aval, à la station de Réals. La ressource Orb est ainsi aujourd'hui **sécurisée par le barrage des Monts d'Orb et, à terme par le projet Aqua Domitia.**

Ces études démontrent que ce barrage dispose aujourd'hui encore **d'une marge de manœuvre de située entre 11 et 16 Mm³, disponibles dans le barrage 39 années sur 40.** Ces volumes permettent de satisfaire la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...).

Et à terme, le projet Aqua Domitia, par le transfert de la ressource Rhône, permettra d'assurer la sécurisation complète des réseaux alimentés par l'Orb, pour faire face au changement climatique, ou prévenir tout accident de pollution du fleuve.

La disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.

III. PROPOSITION D'AVIS DE LA COMMISSION LOCALE SUR L'EAU

CONSIDERANT :

- Que les systèmes d'irrigation choisis, par goutte à goutte, permettent une optimisation de la quantité d'eau utilisée, de l'efficacité du système et une préservation de la ressource ;
- Que le bon pilotage de l'irrigation occupe une place importante dans le projet, l'utilisation de l'eau devant se faire de manière rationnelle ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb, entre 11 et 16 Millions de m³ 39 années sur 40, est largement supérieure aux 6 908 700 m³ nécessaires à la mise en place des projets de Roquebrun, du Nord Est Biterrois 1 et 2, d'Enserune, de Montblanc, de la Clape, de la cave de Cers Portiragnes, de l'ASA d'Ouveillan, de l'Union d'ASA Est Audois et cave Vendémiaire, de l'ASA d'arrosage de Cazedarnes, de l'ASL Aqua Fontedit, de l'ASA des irrigants du Pays d'Enserune, de l'ASA de Quarante et du territoire Orb Libron pour son développement AEP à l'horizon 2040 ;
- Que la marge de manœuvre disponible dans le barrage des Monts d'Orb permet de satisfaire les besoins de l'ensemble des projets, mais également la satisfaction de la croissance des usages sur le réseau régional, mais aussi de nouvelles fonctionnalités (soutien étiage, besoins AEP aval, ...) et ce 39 années sur 40 ;
- Que la disponibilité de la ressource Orb est donc garantie bien au-delà de 8 années sur 10.
- Que les résultats de l'étude « *Perspectives d'évolution de la gestion des volumes stockés dans le barrage des Monts d'Orb* » de novembre 2011, ainsi que de l'étude Volume prélevable Orb Libron permettent à la Commission Locale sur l'Eau de se positionner sur le projet ;
- Qu'il est impératif d'optimiser les rendements des réseaux, dans un souci de gestion économe de la ressource ;
- Qu'il est important de suivre les volumes effectivement prélevés ;
- Que l'arrivée de l'Eau du Rhône sur le secteur en 2020 se traduira par une baisse de la pression sur la ressource Orb, à hauteur de 1 920 000 m³ ;

IL VOUS EST PROPOSE :

DE DECIDER :

- De donner un avis favorable à la mise en place du projet d'extension du réseau de l'ASA de Quarante;
- de demander aux gestionnaires des équipements en objet la fourniture des volumes prélevés afin d'alimenter l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb.

DE RECOMMANDER :

- aux gestionnaires des équipements en objet de maintenir les rendements actuels si ceux-ci sont supérieurs à 80% et d'atteindre un rendement de 80% en période estivale dans un délai de 5 ans ;

D'ENCOURAGER :

- la mise en place de démarches collectives de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les professionnels bénéficiaires de ces projets, en complément des actions déjà engagées sur les territoires du Libron, du Lirou, et de la nappe astienne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 10 septembre 2019

Le Président de la Commission
Locale sur l'Eau du SAGE Orb Libron



Jean Noël BADENAS



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX ORB ET LIBRON

COMMISSION LOCALE SUR L'EAU DU 26 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT N° :	3
OBJET	PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU CONTRAT DE RIVIERE 2020-2022

Vous trouverez annexé au présent rapport le projet de contrat de rivière Orb Libron 2020-2022.

Il vous est proposé :

- De valider le projet et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 10 septembre 2019

Le Président de la Commission Locale sur l'Eau

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean Noël BADENAS